



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28/2023**

**Date convocation** : 20.09.2023  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 10

**Présents** : 9  
**Votants** : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Marie-France LOISEL, 3<sup>ème</sup> Adjointe - Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Absente excusée** : Sylvie THUBIÈRES.

**Secrétaire de séance** : Bernard VIÉ.

**Objet : SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique) Mission d'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR).**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et en particulier celles permettant aux élus locaux d'identifier des zones prioritaires à l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables afin d'en planifier le développement. Celles-ci doivent faciliter la mise en œuvre des projets, et seront progressivement intégrées dans les documents de planification.

Monsieur le Maire rappelle également que la Région Occitanie ambitionne de devenir une région à énergie positive (REPOS) d'ici 2050. Cet objectif est confirmé à travers son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), arrêté en juin 2022. L'ambition régionale se décline à l'échelle du PETR Lauragais dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La démarche PCAET s'appuie pour cela sur des documents d'urbanisme et des outils de planification territoriale. La production d'électricité renouvelable (ENR) et locale est une composante importante de la stratégie Repos de la Région et suppose donc que les collectivités en aient la maîtrise, dans une logique d'aménagement du territoire.

Dans ces conséquences, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de s'engager dans une démarche de planification territoriale des projets d'énergies renouvelables électriques sur le territoire communal. Cette démarche permettra de :

- maîtriser le développement des projets ENR sur le territoire communal,
- répondre aux sollicitations des développeurs de projets ENR en leur proposant un cadre cohérent et concerté de développement des projets,
- inscrire la commune dans les objectifs REPOS régionaux et intercommunaux (PCAET).

Il précise que le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des collectivités volontaires décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables. Le SYADEN propose de l'ingénierie afin de conseiller les collectivités sur leurs projets d'énergies renouvelables, dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 690 € pour une durée de 1 an.

A titre indicatif, la décomposition des forfaits par taille de collectivité :

Taille de la collectivité (*)	Coût global
1-500 habitants	690 €
501-1000 habitants	890 €
1001-2000 habitants	1200 €
2001-6000 habitants	2 000 €
6001-9000 habitants	2 750 €
Plus de 9000 habitants	2 750 €
EPCI(**), Syndicat, autre établissement public	2 750 €

(\*) Population municipale INSEE

(\*\*) Établissement Public de Coopération Intercommunale

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de l'adhésion à la prestation d'analyse d'opportunité afin de définir la stratégie de développement de projets ENR électriques sur l'ensemble du territoire communal.

**DESIGNE** M. Cédric LEMOINE en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) électriques ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 011-211101951-20230925-282023-DE



Le Maire,  
Cédric LEMOINE.